Université du Québec à Montréal
Département d'études littéraires
LIT9001 - SÉMINAIRE DE THÈSE

Sigle : LIT9001-20
Session : hiver 2026
Horaire : mercredi, 14h à 17h

Professeure : Rachel Bouvet
Courriel : bouvet.rachel@uqam.ca

Description du séminaire
Le séminaire de thèse représente un jalon singulier dans un parcours doctoral dans la mesure où le travail qu'il implique conduit directement à une autre activité pédagogique, soit le *LIT9900 Examen doctoral*, qui met en jeu, en premier lieu, le projet de thèse et la direction de recherche.

Le séminaire se présente sous la forme d'un atelier visant à permettre aux étudiant·es de développer adéquatement leur sujet de thèse et l'état de la question, de formuler leur problématique, de définir les objectifs et les hypothèses de départ, de circonscrire et de justifier le corpus, d'établir le plan de la thèse et surtout de spécifier la démarche méthodologique afin de se préparer pour l'examen doctoral.

Ce séminaire a une double fonction : favoriser la mise au point de la démarche de recherche exigée par le projet de thèse et enrichir cette démarche par l'acquisition de nouvelles connaissances. L'atteinte de ces objectifs sera favorisée par les échanges entre les participant·es du séminaire, ainsi que par la nécessité pour chacun·e de réagir aux exposés des autres.

En aucun cas le séminaire de thèse ne se substitue au travail en cours avec le·la directeur·trice de recherche de la personne étudiante depuis son entrée au doctorat en études littéraires à l'UQAM.

Calendrier
Le séminaire repose en très grande partie sur le travail individuel des personnes étudiantes et une série de deux exposés au fil de la session.

SEMAINE 1	14 janvier	– Présentation du plan de cours – Tour de table – Signature de l'entente d'évaluation
SEMAINE 2	21 janvier	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 3	28 janvier	Tour de table – Objectifs pour la session
SEMAINE 4	4 février	Travail individuel (hors classe)

SEMAINE 5	11 février	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 6	18 février	Exposé no. 1 – Sujet, corpus et état de la question (15 mn; 25%)
SEMAINE 7	25 février	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 8	4 mars	SEMAINE DE LECTURE
SEMAINE 9	11 mars	Exposé no. 2 – Problématique, méthodologie et originalité de la thèse (15 mn; 25%)
SEMAINE 10	18 mars	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 11	25 mars	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 12	1e avril	Tour de table – Présentation globale du projet (corpus, problématique, méthode) et retour sur les objectifs et le travail effectué durant la session
SEMAINE 13	8 avril	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 14	15 avril	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 15	22 avril	Remise du travail final par courriel. (15 pages; 50%)

Modalités d'évaluation

Le séminaire de thèse doit surtout faire en sorte d'ouvrir les discussions, de penser les angles morts que laissent parfois différentes perspectives. En ce sens, il est l'occasion d'investir de manière intensive le développement du projet de thèse en vue de l'examen doctoral et aussi de développer une réflexion engagée et rigoureuse à propos du travail concrètement accompli durant la session. C'est dans ce contexte que la professeure propose à chaque personne étudiante de se fixer des objectifs d'apprentissage et de progression qui représentent un horizon de réussite adéquat dans le cadre du présent séminaire et de son cheminement doctoral. Un tour de table durant la 3e semaine servira à identifier ces objectifs.

Deux exposés sont à réaliser durant la session (voir le calendrier ci-dessus) et correspondent à deux étapes de la recherche :

Exposé no. 1 (25%)
15 minutes (suivi d'une période de discussion de 15 mn)

- Présentation du sujet, justification du corpus et état de la question

Exposé no. 2 (25%)
15 minutes (suivi d'une période de discussion de 15 mn)

- Problématique, méthodologie et originalité de la thèse

Chaque participant·e esquisse une première ébauche de sa problématique, de sa démarche méthodologique, précise l'originalité de sa thèse par rapport aux travaux précédents qui existent sur son sujet, établit le plan de la thèse et définit sommairement une bibliographie théorique et critique nécessaire pour sa réalisation.

Pour chaque exposé, vous devez obligatoirement rendre à la professeure en début de séance un document imprimé de deux pages (max.) détaillant les points importants de votre présentation.

Afin d'encourager l'écoute active et la discussion entre pairs, les étudiant·es seront être invité·es à se poser mutuellement des questions en lien avec les exposés.

Lors de la 12e semaine, un tour de table permettra à chaque participant.e de faire une présentation globale de son projet (corpus, problématique, méthode) et de faire le point sur l'atteinte (ou non) des objectifs fixés au départ.

Un travail final:
15 pages (excluant la page titre et la bibliographie).

Pour ce travail, il est obligatoire de suivre le Guide de présentation des travaux (disponible via le site web du Département d'études littéraires).

Deux volets composent le travail final :

- Présentation globale du projet de thèse (problématique, corpus, état de la question, originalité, méthode) (11 à 13 pages);
- Volet autoréflexif portant sur l'évolution du projet de thèse et le travail accompli depuis le début de la session en regard des objectifs fixés lors de la séance du 28 janvier (2 à 4 pages).

Conformément à l'énoncé de principes adopté par le Département d'études littéraires, l'évaluation des travaux écrits tient nécessairement compte de la qualité de la langue: maîtrise des règles de syntaxe et de composition (organisation générale du texte), justesse et étendue du lexique, respect de l'orthographe.

Les critères d'évaluation sont les suivants : pertinence, clarté et rigueur des interventions orales, approfondissement, originalité et justesse de la réflexion, qualité du français oral et écrit, maîtrise de l'argumentation.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat..

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : https://harcelement.uqam.ca/

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131